

Bâle La bible des frontaliers

Être ou ne pas être frontalier : questions – réponses autour de l'ouvrage de David Talerman présenté au Forum de la Fnac.

La soirée organisée autour du livre de David Talerman, a permis au public de dénicher une foule d'informations pratiques, et quelques anecdotes.

La prévoyance en Suisse

Classiquement, la retraite des résidents et frontaliers travaillant en Suisse est assujettie au régime de prévoyance suisse. En moyenne, une rente vieillesse entière (de l'âge de 20 ans jusqu'à la retraite légale) rapporte entre 1 100 CHF et 2 200 CHF (données 2007).

Pour les allocations familiales, une harmonisation entre les cantons est prévue pour 2009, pour un montant compris entre

200 CHF et 250 CHF mensuels, 164 euros, un montant moins élevé et moins individualisé qu'en France. L'assurance maladie est une affaire privée et peu égalitaire.

Certains secteurs comme la restauration ou l'hôtellerie sont plutôt maltraités comparés au milieu bancaire ou celui de l'industrie chimique par exemple.

Pour les mères de famille installées notamment à Bâle, faire garder ses enfants est un casse-tête, mais des initiatives privées leur viennent en aide, comme la crèche franco-suisse des p'tits lutins créée par Christine Rondot, professionnelle de la petite enfance. Les cantines ou Mittagstisch se multiplient également.

Salaires élevés

Le salaire moyen mensuel brut en Suisse autour de 5 600 CHF (3 700 euros) est d'environ 30 % plus élevé qu'en France. Cependant, comme le souligne

G.Pfendler, consul honoraire de France à Bâle, « des salaires plus élevés, oui, en Suisse on travaille plus et plus longtemps (en 2001, quelque 81 % des Suisses de 55 à 64 ans étaient actifs, contre 41,4 % des Français), on est loin des 35 heures ». David Talerman confirme : un total de huit semaines de congés à l'avantage des Français.

Autre motif de réflexion : l'écart du coût de la vie entre les deux pays n'est plus aussi spectaculaire, 30 % en 2002 contre 17 % aujourd'hui. De ce fait, toucher son salaire et le dépenser en France n'est plus aussi rentable.

Fiscalité à tiroirs

La pression fiscale est dépendante du montant des revenus : inférieur à 120 000 CHF, prélevement à la source ; supérieur à 120 000 CHF, barème d'imposition simple. Le forfait fiscal est une solution de rêve pour les patrimoines importants mais il ne bénéficie qu'aux étrangers (ce qui a rendu Federer furieux mais Johnny Halliday ou Aznavour très heureux !).

Côté sociétés, l'impôt en Suisse peut se négocier jusqu'à 1 % contre les 33 % en France, une manne ! Par ailleurs, il faut savoir que la France rétrocède à la Suisse 4,5 % de la part des impôts payés par les frontaliers travaillant sur son sol.

Les règles d'imposition sont



Une mine d'infos pratiques.

Photo Véronique Bidingier

ne peut faire la France et le recrutement à l'étranger est à présent une nécessité pour l'avenir des entreprises suisses. »

Liberté de licencier

D'après David Talerman, « le système de démocratie semi-directe suisse qui place le peuple en prise directe avec la réalité économique, sociale et politique du pays », est très favorable à un bon climat social. Initiatives et votations populaires se succèdent et responsabilisent les citoyens devant les

quels toute décision cantonale peut être soumise à question.

Les contraintes en matière de licenciements sont également très différentes dans nos pays : en Suisse, une entreprise peut se séparer d'un salarié sans aucun préavis, et sans aucune obligation de verser des indemnités liées à l'ancienneté. Ce qui diffère bien sûr de la situation française où la protection syndicale s'impose et le droit du travail s'applique méticuleusement !

Véronique Bidingier

Lire

- Travailler et vivre en Suisse David Talerman Édition 2008 chez Gualino Éditeurs
- Le modèle Suisse, François Garçon chez Perrin
- Site pratique pour les futurs travailleurs en Suisse : www.expatwire.ch
- Site d'informations complémentaires : www.travailler-en-suisse.ch
- Site du Groupement

transfrontalier européen : www.frontalier.com

Comité de Défense des Travailleurs frontaliers : Président Jean-Luc Johaneck à Saint-Louis, www.cdtf.org

EURES : portail européen sur la mobilité de l'emploi www.eures-t-oberrhein.eu

Beat Britt, conseiller basé à Bâle, Tél. : 0041 61 267 50 28, courriel beat.britt@bs.ch

UNIQUEMENT DU JEUDI 27 AU SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008

50%

REMBOURSÉ SUR VOTRE CARTE ATAC



SUR UNE LARGE SÉLECTION DE PRODUITS À DÉCOUVRIR DANS VOTRE MAGASIN#



EXEMPLE DE LA SÉLECTION



Hors ATAC Dannemarie

* L'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération